

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 12 juin 2017 à 20h30

Convocation le 05/06/2017

affichage le 13/06/2017

**Etaient présents** : Mesdames Joss BERNARD, Céline MAUCHAMP, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN et Messieurs, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Ludovic GERBER, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT,

**Procurations** : Nadine BOUTER TURILLON à Christophe THEVENOT, Patrice PROST à Christophe FERRAND, Florian DARCO à Valérie QUEUCHE, Josette PAILLARD à Martine ALBAN

**Secrétaire de séance** : Ludovic GERBER

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal le compte rendu du Conseil municipal du 15 Mai 2017 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Modification temps de travail – Agent de maîtrise
- Définition du prix de vente du terrain « Jardin de Jean » pour zone maison médicale

### Questions diverses

### Affaires générales

#### **Modification temps de travail – Agent de maîtrise**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent a été promu au grade d'agent de Maîtrise (catégorie C+). Il précise que le poste est déjà existant mais il est nécessaire de modifier le temps de travail de celui-ci qui est de 27h50 seulement, et de le porter à 35h.

Pour faire suite à la délibération du 18 septembre 2000, concernant le poste d'agent de Maîtrise toujours ouvert sur la commune, le Conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité des présents, de maintenir ce poste et de porter le temps de travail à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

## **Définition du prix de vente du terrain « Jardin de Jean » pour zone maison médicale**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu des personnes intéressées par la reprise de la pharmacie dont certains souhaitent avoir des informations concernant le projet «Les Jardins de Jean » et le niveau d'implication potentielle de la commune dans un projet de construction de locaux à vocation médicale ou paramédicale. Les acquéreurs potentiels souhaitent également connaître le niveau de prix des terrains sur l'espace réservé aux activités de ce type, prévu dans le schéma d'aménagement global.

Après réflexion et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer le prix de vente du terrain à 55 € le m<sup>2</sup> pour uniquement les professions médicales et paramédicale, c'est-à-dire un prix « coutant » viabilisations comprises. D'autres hypothèses sont également évoquées pour relocaliser la pharmacie. Le Maire reprendra contact avec les acquéreurs pour étudier toutes les pistes potentielles.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. le Maire informe le Conseil municipal de l'augmentation des frais de gardiennage de l'église soit 479.86 Euros compte tenu de l'augmentation de l'indice de référence. Le Conseil municipal valide ce nouveau tarif à l'unanimité des présents.

2 - M. THEVENOT fait part au Conseil municipal d'une exposition à vocation pédagogique sur les plantes sauvages qui pourrait se dérouler sur la commune avec une visite de différents endroits. Le coût de cette action est de 200 euros (avec aide du Département). Ce programme peut entrer dans le cadre de la démarche zéro phytosanitaire. Le Conseil municipal souhaite donc se mettre en relation avec la FREDON pour plus d'informations et vérifier la complémentarité et compatibilité avec les actions déjà entreprises.

Après débat, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition sous réserve que le prix reste de 200 euros.

3 – M. GOUNAND fait part au Conseil municipal de la repousse permanente du liseron sur les trottoirs réalisés rue de Fraisans et aux Minerais. L'entreprise ainsi que la FREDON conseillent de brûler au chalumeau les herbes. Le Conseil municipal reste perplexe quant à l'efficacité de cette pratique non pérenne.

4 – Mme BERNARD demande si une réponse a été émise à un courrier pour la location du local commercial de l'ancienne poste. Monsieur le Maire confirme qu'une réponse d'attente orale a été faite par Mme PAILLARD en janvier 2017. Cette réponse sera donc confirmée par écrit.

5 – Mme MAUCHAMP souhaite savoir, si des réponses ont été apportées aux demandes de certains habitants lors de la réunion publique. Monsieur le Maire précise que certains panneaux ont en effet bien été enlevés car ils étaient cassés et non obligatoires. M. GOUNAND précise qu'il s'est rendu sur place Rue du millénaire de nuit; il a pu constater que le quartier était équipé de lampadaires en nombre suffisant. Les autres points seront étudiés.

Séance levée à 21 H 36